

## PROCES-VERBAL : Conseil d'école du mardi 20 novembre 2012

**Horaires de la Réunion :** 17h45 – 19h25 (durée : 1h40)

**Présentation de l'équipe éducative présente :**

- **La directrice :** Séverine GATEAU Directrice et décharge de François TURLAN (CE1)
- **Les enseignants :**
  - Viviane HO WEI KING TPS/PS
  - Sylvie RAZANARIMANGA PS/MS
  - Myriem DROU CP
  - Michèle RAKOTOMAHEFA CE1/CE2
  - Famélana EORINTANY CM1
  - Fabrice ROZIER CM1/CM2
  - Thierry CORDENOS CM2
  - Edda FITAHIA cours de malgache
  - Ramanoarijaona TSIMAITOARIVO cours de malgache et soutien
  - Patricia CHANE LENG FANE remplacement
  - Georgia RAZAFIMAHATRATRA, animatrice en BCD
- **Délégués CM2 :**
  - Georgette LEBLE
  - Joanna RAMIARISOA
  - Solène KOLO
- **L'infirmière :** Juliette RAHARISOA
- **Surveillant de l'internat :** Monsieur VINCENT de PAUL, représentant la directrice de l'internat absente excusée
- **FSE :** Fabrice ROZIER, le président du FSE et enseignant
- **Les représentants des parents d'élèves :**
  - Ridvan RASANDRATANARIVO PS/MS
  - Amine ANOUVARALY CE1
  - Sandrika AJIJIH CE1/CE2
  - Jean POUSSEL CM1
  - Lucie LAI NIME HY CM2
  - Aurore BIVARISOLO PS/MS
  - Jean-Claude DAVID CE1/CE2
  - Gaëtan POCHOT PS/MS
  - Jean-Richard BENARD CM2

**Absences excusées :**

- Jean-Philippe MOUD, Principal
- Agnès CARNEL, l'Inspectrice de l'éducation nationale en résidence à Antananarivo
- Ayoub ANVARALY, le président de l'APE
- Marie-Joëlle MAURICE, le Consul Honoraire
- Sahondranirina MAMISOA, Directrice de l'internat
- Christine CORDENOS, enseignante
- François TURLAN enseignant
- Namrata RAMDOWAR enseignante anglais
- Nachila Katoune ALIHOUSSEN représentant des parents d'élèves
- Chemina INAYATALY représentant des parents d'élèves
- Insia NOURALY représentant des parents d'élèves
- Philippe BERNIER représentant des parents d'élèves
- Fagneva TSIBARA représentant des parents d'élèves
- Aïmane SADECCALY représentant des parents d'élèves
- Shamira MOHAMADHOUSSEN représentant des parents d'élèves
- Christian MAURICE représentant des parents d'élèves
- Richard BINTY représentant des parents d'élèves

**Ordre du jour :**

**Ordre du jour**

- 1) Présentation des membres
- 2) Election des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- 3) Présentation de l'école
- 4) Le projet d'école 2010-2013
- 5) Les sorties pédagogiques 2012/13
- 6) L'aide aux enfants en difficulté
- 7) Santé et hygiène
- 8) L'internat
- 9) Le FSE
- 10) Les dates importantes
- 11) Allongement des vacances de février 2013
- 12) Le règlement intérieur
- 13) Questions diverses

**1) Présentation des membres**

La Directrice fait approuver l'ordre du jour, excuse les membres absents puis présente les membres du Conseil d'école : l'équipe pédagogique, les élèves délégués des classes du CM2, l'infirmière, la directrice de l'internat (absente et représentée par un surveillant de l'internat), les représentants de parents d'élèves et le président du FSE.

***Établissement du règlement intérieur du conseil d'école et des modalités de délibérations :***

Pour les réunions des Conseils d'école, les invitations seront envoyées à tous les parents d'élèves du comité et seulement neuf parents pourront voter (désignés dans l'ordre de la liste électorale du comité de parents d'élèves).

Modalités de délibérations adoptées : vote à main levée à la majorité (sauf si un membre demande le scrutin à bulletin secret).

**2) Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école**

Félicitations aux parents élus.

Les élections se sont déroulées le **vendredi 12 octobre 2012** sous la présidence de JP MOUD, le Principal et de Séverine GATEAU, la Directrice.

- Nombre d'inscrits : 303
- Nombre de votants : 158
- Bulletins nuls et blancs : 22
- Taux de participation / inscrits : 52,14%

**Elus :**

Nachila Katoune ALIHOUSSEN - Ridvan RASANDRATANARIVO - Chemina INAYATALY - Insia NOURALY - Amine ANOUVARALY - Sandrika AJIJIH - Jean POUSSEL - Philippe BERNIER - Lucie LAI

NIME HY - Fagneva TSIBARA - Aurore BIVIARISOLO - Aïmane SADECCALY - Shamira MOHAMADHOUSSEN - Christian MAURICE - Jean-Claude DAVID -Richard BINTY - Gaëtan POCHOT - Jean-Richard BENARD

### 3) Présentation de l'école

L'AEFE à Madagascar :

Pour l'année 2012/2013, les écoles du réseau AEFE et les écoles homologuées accueillent 12400 élèves :

- 6000 dans les 7 écoles conventionnées de province et l'EGD de Tananarive
- 6400 dans les écoles homologuées partenaires (7 sur Tana et 8 en province)
- dont 60% de boursiers (65,2% des élèves français à Tuléar)

C'est un réseau en évolution mais sans fermeture d'établissement.

C'est 27 établissements et 26 millions d'euros de budget dont 13 millions sur le LFT (10 millions pour la ville de Tana) et 1,7 million à Tuléar.

Les effectifs à la rentrée 2012 s'élèvent à **345 élèves** soit une baisse de 42 élèves dont 38 concernent le 1<sup>er</sup> degré par rapport à la rentrée 2011.

Dans un contexte difficile de baisse des effectifs sur le réseau, l'établissement de Tuléar n'est pas épargné cette année :

- 64 élèves en maternelle
- 138 élèves au primaire
- 143 élèves au secondaire

La rentrée s'est déroulée de façon très satisfaisante. Aucun problème matériel n'est à déplorer.

La Directrice rappelle que la scolarité d'un élève dans le 1er degré est répartie en trois cycles :

- cycle 1 : maternelle (PS, MS et GS)
- cycle 2 : GS, CP et CE1 (la classe de GS est charnière entre les cycles 1 et 2)
- cycle 3 : CE2, CM1 et CM2

Les élèves ont donc trois années pour maîtriser les compétences attendues à la fin du cycle.

Un bilan des compétences acquises par chaque élève est donc réalisé à la fin du cycle 2 (CE1) et du cycle 3 (CM2) et inscrit dans le livret personnel de compétences. Les évaluations nationales concernent également les élèves de ces deux niveaux.

9 classes	Effectif élèves	Enseignants		
		Fonction(s)	Nom	Prénom
TPS/PS	22	TPS/PS	HO-WEI KING	Viviane
PS/MS	22	PS/MS	RAZANARIMANGA	Sylvie
GS	19	GS	CORDENOS	Christine
CP	18	CP	DROU	Myriem
CE1	25	CE1 + décharge syndicale	TURLAN	François
		CE1+ direction	GATEAU	Séverine
CE1/CE2	24 (4+20)	CE1/CE2	RAKOTOMAHEFA	Michèle
CM1	22	CM1	EORINTANY	Famelana
CM1 / CM2	22 (10+12)	CM1/CM2	ROZIER	Fabrice
CM2	25	CM2	CORDENOS	Thierry

Effectif total école	199
----------------------	-----

Au 20/11/2012

Une enseignante, **Patricia CHANE LENG FANE**, est chargée des remplacements (enseignants absents : maladie, stages ou autre) et des activités de soutien dans les classes du cycle 2 et 3.

Deux professeurs assurent l'enseignement de la langue malgache dans les classes primaires (de la GS au CM2) :

- **Edda FITAHIA**
- **John TSIMAITOARIVO**

John assure aussi l'animation d'ateliers de langage en maternelle.

L'enseignement de l'anglais dans les classes primaires (du CP au CM2) est assuré par **Namrata RAMDOWAR**.

Une enseignante est affectée à temps complet pour l'animation de la BCD : **Georgia RAZAFIMAHATRATRA**

Une **ASEM** est affectée dans chacune des trois classes maternelles à temps complet :

- **Laurence OLSEN (TPS/PS)**
- **Lucienne Gabrielle HARISOA (MS)**
- **Sahondra ANDRIAMAMPIANINA (GS)**

### Temps enseignement des langues

#### Heures de classe des élèves de GS (cycle 2) par semaine

	Nombre d'heure(s) en français	Nombre d'heure(s) en malgache	Nombre d'heure(s) en anglais	Total horaire élèves
Cycle 2	24h00	1h30		25h30

### Heures de classe des élèves du cycle 2 par semaine

	Nombre d'heure(s) en français	Nombre d'heure(s) en malgache	Nombre d'heure(s) en anglais	Total horaire élèves
<b>Cycle 2</b>	23h	2h00	1h00	26h00

### Heures de classe des élèves du cycle 3 par semaine

	Nombre d'heure(s) en français	Nombre d'heure(s) en malgache	Nombre d'heure(s) en anglais	Total horaire élèves
<b>Cycle 3</b>	21h	2h00 + 1h d'EMILE	2h00	26h00

**EMILE (enseignement d'une matière par intégration d'une langue étrangère)** : au cycle 3, présence de l'enseignant et du professeur de malgache, matière(s) enseignée(s) : arts visuels (CE2, CM1 et CM1/2) et histoire/géographie (CM2)

**Les travaux** réalisés aux mois de juillet et août 2012 :

- Changement des portes et fenêtres des salles du primaire (menuiserie alu)
- Réhabilitation des toilettes du primaire
- Installation d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur par salle (élémentaire et collège)
- Aménagement de l'espace mini-ferme

Le collège a obtenu différentes subventions de la part de l'AEFE pour des actions pédagogiques pilote (APP) :

- APP « musée des arts premiers » (école cycle 2) 1 800 €
- APP « Mini-ferme » (2011 – école/collège) : 8 000 €
- APP « découverte de l'Isalo et du plateau Betsileo » (5<sup>ème</sup>) 3 800 €

#### 4) Le projet d'école 2010-2013

Le projet d'école 2010 / 2013 s'articule autour de trois axes prioritaires :

##### Axes retenus

- Construire la réussite des élèves dans les domaines des apprentissages et des savoirs fondamentaux (axe n°1).
- Mieux vivre son école (axe n°2).
- Ancrer l'établissement dans son environnement (axe n°3)

L'ensemble des actions du projet d'établissement sont réalisées. Un bilan intermédiaire du projet d'école sera présenté lors de la réunion du deuxième conseil d'école en mars 2014.

## 5) Les sorties pédagogiques 2012/13

Dans le cadre de la préparation du budget 2013 par le comité de gestion de l'APE, l'équipe pédagogique du 1er degré a programmé les sorties pédagogiques de chaque classe pour cette année scolaire :

- PS : Sortie au marché (Tulear sur la ½ journée)  
Sortie à la ferme (Tulear sur la ½ journée)
- MS : Visite d'une ferme (Tulear sur la journée)  
Visite d'une boulangerie (Tulear sur la ½ journée)
- GS : Visite de la boulangerie (Tulear sur la ½ journée)
- GS et CP : Sortie à Sarodrano (Ancrer l'établissement dans son environnement)  
sur la journée
- CP : natation (7 séances dans une piscine de Tulear, lieu déterminé en  
fonction des appels d'offre)
- CE1(CE1 et CE1 du CE1/CE2) : Sarodrano (environnement et énergies renouvelables) sur la journée
- CE1/CE2 : Classe transplantée à Mangily (2 à 3 nuitées selon budget)
- CM1 (CM1 et CM1 du CM1/CM2) : Visite de l'aéroport de Tulear (sur la ½ journée)  
Visite d'une station de traitement de l'eau
- CM2 (CM2 et CM2 du CM1/CM2) : Classe transplantée Saint-Augustin (lieu et nuitées à déterminer selon  
le budget)

Monsieur POUSSEL, représentant des parents d'élèves, déclare à propos de la classe transplantée à Saint-Augustin pouvoir nous prêter son terrain clôturé avec des barbelés pour le campement.

La Directrice précise que des infrastructures sanitaires doivent être à disposition des élèves et des encadreurs.

Monsieur ROZIER, enseignant de CM2, souligne qu'un hôtelier de Saint-Augustin peut accueillir le groupe concerné pour le loger soit dans des bungalows et/ou soit sous tentes, acquises par le FSE, sur son terrain. De plus, il précise que le milieu est très riche, étant constitué de mangroves, d'une embouchure de fleuve, d'écosystèmes spécifiques... et plus proche de Tulear (1h00 de route).

Madame LAI NIME HY pose un problème lié à l'insécurité : la semaine derrière, on a tiré sur des touristes sur la route de Saint-Augustin sans faire de victime.

Monsieur Fabrice répond que s'il y a des problèmes d'insécurité juste avant le départ, on annulera la classe transplantée et que l'on ne peut pas mettre nos élèves face à un tel danger.

Monsieur CORDENOS précise que l'insécurité à Madagascar est variable d'une année sur l'autre et que si l'on traverse une nouvelle crise, on ne partira pas.

La directrice rappelle le caractère obligatoire ou facultatif d'une sortie pédagogique : si le temps de sortie dépasse la demi-journée (empiète sur l'heure méridienne), cette sortie est alors facultative et nécessite une autorisation parentale. Les sorties scolaires avec nuitée(s) ont donc un caractère facultatif.

## 6) L'aide aux enfants en difficulté

- **Différenciation pédagogique** par le maître au sein de la classe.
- **Tutorat ou aide aux devoirs** grâce à quatre enseignants volontaires auprès des élèves du CP au CM2 (demande d'autorisation parentale). Le Tutorat peut débuter ou s'arrêter au cours de l'année scolaire.
- **Aide individualisée** qui a débuté après les vacances de la Toussaint dans les classes de GS au CM2 (demande d'autorisation parentale) le lundi et mercredi de 11h45 à 12h30.
- **PPRE (projet particulier de réussite éducative)** élaboré en concertation avec l'équipe éducative (les parents, l'enseignant, la directrice, le principal, l'infirmière, l'ATSEM...) et l'élève.

Monsieur POUSSEL, représentant des parents d'élèves, s'étonne que les élèves scolarisés dans les écoles malgaches abordent les techniques opératoires de la division avec des nombres décimaux dès le CM2 et sont meilleurs dans le domaine des techniques opératoires que nos élèves scolarisés dans un établissement français.

Monsieur CORDENOS lui répond que dans les programmes français, on privilégie le travail sur le sens des opérations dans le cadre de la résolution de problèmes plutôt que la technique opératoire dénuée de contexte. Les élèves du système scolaire malgache savent effectivement très bien calculer mais ils savent rarement interpréter leurs résultats. Les enseignants ont pu y être confrontés en travaillant avec des élèves malgaches arrivant dans le système français.

## 7) L'internat

**Intervention de Monsieur VINCENT de PAUL, surveillant de l'internat et représentant la Directrice de l'internat, Sahondranirina MAMISOA.**

### 7.1 - Fonctionnement de l'internat :

La vie en collectivité des élèves à l'internat (les internes et les demi-pensionnaires) est soumise à un règlement intérieur dans lequel sont définis les points suivants :

#### 7.1.1 - Les horaires ou les emplois du temps :

- **Lever du matin** à partir de 06h15
- **Petit déjeuner échelonné** : entre 06h30 et 06h50 (au plus tard).
- **Le déjeuner** se passe en deux services
  - 1<sup>er</sup> service : (dès leur arrivée à l'internat pour les élèves de la maternelle (vers 11h30) et du primaire (vers 11h45))
  - 2<sup>ème</sup> service : (pour les élèves du secondaire (vers 12h45))

- **Tutorat du primaire** : 16h45 – 17h45 le mardi et le jeudi au collège, encadré par trois enseignantes du primaire et une surveillante de l'externat.
- **Etudes surveillées à l'internat des élèves du primaire** : aux mêmes heures le lundi et le mercredi, encadrées par les surveillants de l'internat.
- **Etudes du soir des élèves du secondaire** :
  - 1ère heure d'études de 17h45 à 18h45
  - 2ème heure d'études de 19h30 à 20h30
- **Dîner** à 19h00

Deux enseignants du secondaire ainsi qu'un enseignant du primaire sont venus à l'internat pour réaliser des visites-conseils auprès des surveillants afin que ces études du soir soient plus efficaces et profitables pour les élèves.

- **entre « midi-deux »** :
  - Maternelle et CP (demi-pensionnaires) :

Sieste obligatoire de 12h15 à 13h30, le mardi et le jeudi quand ils ont cours l'après-midi, puis douche et habillage pour le retour au collège.

- CE1 à CM2 et collégiens :

Les internes ont le choix : soit ils se reposent dans leur dortoir, soit comme les demi-pensionnaires ils regardent la TV, jouent à des jeux individuels ou collectifs, ou font de la lecture. Les demi-pensionnaires ont une salle spéciale pour se reposer entre midi-deux.

Des jeux ont été rajoutés afin d'offrir assez de variétés aux enfants (baby-foot, tennis de table, wii...).

- **Extinction des lumières** à 21 h00, toutefois, les élèves du primaire peuvent se mettre au lit à partir de 20h30.

Les élèves du secondaire peuvent prolonger les heures d'études le soir ou se réveiller plus tôt le matin, lors des périodes d'examen, en le demandant auprès des surveillants.

### 7.1.2 Autres activités à l'internat :

**Ciné-club** : Quatre enseignants se relaient à tour de rôle pour faire visionner un film aux élèves (du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) de l'internat toutes les semaines. Ils le font bénévolement, au moyen d'**un home-cinéma**.

Conditions : les élèves doivent s'arranger pour terminer leurs devoirs et apprendre leurs leçons, avant la séance cinéma qui se déroule après le dîner.

**Animations des moments libres des élèves** (surtout du primaire) : à la charge de M. Zacharie, professeur de sport au collège.



Lundis et mercredis après-midi, (les élèves du primaire n'ont pas cours) : tous les élèves internes (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) sont inscrits à des **ateliers** divers qui se passent au Collège, dans le cadre du **FSE** (Foyer Socio Educatif).

### 7.1.3 Restauration scolaire :

Le **tableau des menus** est affiché chaque semaine, au Collège et à l'internat.

Il est à noter qu'il existe une instance appelée **commission des menus**, qui, depuis l'année dernière établit les tableaux de menus.

Cette commission est composée des membres suivants : Le Principal, la Directrice d'école, la Directrice de l'internat, les représentants de l'APE, des représentants de parents d'élèves internes et demi-pensionnaires, des représentants des enseignants du primaire et du collège, des élèves élus délégués, les surveillants de l'internat, l'infirmière, la CPE et tous ceux qui sont volontaires.

**Principe : varier l'alimentation afin d'assurer les apports nécessaires en vitamines et sels minéraux et éduquer les élèves au goût.**

**Une formation culinaire** a été dispensée aux cuisiniers et à la pâtissière, durant six mois, pour les accompagner dans ce changement.

### 7.1.4 Hygiène et santé

Madame Juliette, infirmière du Collège, s'occupe du **suivi de l'état de santé** des élèves. Elle informe de suite les parents quand il y a besoin de consultation médicale.

Au retour, les parents doivent lui montrer le carnet médical, ainsi que le certificat médical pour toute absence de plus de 2 jours pour cause de maladie.

## 7.2 – Effectif des élèves (2012-2013)

Une différence en baisse de 20 élèves à peu près par rapport à l'année dernière (départ des familles à l'étranger et problème d'obtention de bourses pour certains élèves)

	<b>Internes</b>	<b>Demi-pensionnaires</b>	<b>Total</b>
<b>Maternelle</b>		13	13
<b>Primaire</b>	12 (à partir du CE1)	37	49
<b>Secondaire</b>	24	26	50
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>76</b>	<b>112</b>

### 7.3 - Discipline et sanctions

Tous les élèves doivent respecter le règlement intérieur de l'internat et adopter une attitude qui préserve l'intégralité des locaux, du matériel et de la moralité de l'internat du Collège Français.

Ils ont le devoir de suivre la même discipline, sinon la vie en collectivité est tout à fait impossible.

Tout manquement aux règles de fonctionnement se verra appliquer **les mêmes sanctions** qu'au collège. Selon la gravité et la répétition des fautes par un élève, la sanction peut aller de la punition scolaire à l'exclusion définitive de l'internat.

- convocation à l'internat ou au bureau du Principal et avertissement oral
- convocation des parents
- avertissement écrit
- exclusion temporaire de l'internat
- exclusion définitive de l'internat (sanction prononcée à la suite d'un conseil de discipline)

Nous soulignons que les élèves récidivants qui perturbent sans arrêt le bon fonctionnement de l'internat seront sévèrement sanctionnés. On ne gardera que les élèves qui ont vraiment envie de travailler et qui respectent le règlement intérieur.

### 7.4 – Comité de pilotage de l'internat

C'est une instance qui a pour rôle **de discuter de la vie des élèves à l'internat, et de tout ce qui pourrait encore être fait pour l'améliorer.**

**Composition du Comité de pilotage :**

- Le Principal
- Le Représentant du Consulat à Tuléar
- Le Président de l'APE
- La directrice de l'internat
- 2 représentants des enseignants (collège / primaire)
- 2 représentants des parents (interne et demi-pensionnaire)
- 2 représentants d'élèves (internes et demi P)

Le comité de pilotage de l'internat se réunit en général trois fois dans l'année, et plus en cas de besoin.

Monsieur BENARD, représentant des parents d'élèves, demande si des élèves ni externes, ni demi-pensionnaires peuvent manger le midi à l'internat ponctuellement.

La directrice lui répond qu'ils le peuvent en s'adressant au service administratif pour la vente de tickets de repas (5 000 Ar à l'unité) et en s'inscrivant un jour avant au minimum.

Monsieur BENARD demande également combien d'élèves y a-t-il par dortoir. La directrice lui précise qu'il y a, la nuit, deux surveillants qui ont la responsabilité d'un dortoir chacun d'une quinzaine d'élèves.

## 8) Santé et hygiène

**Intervention de l'infirmière scolaire, Juliette RAHARISOA**

L'Infirmière scolaire est habilitée par le Médecin de l'Ambassade de France à donner du **Paracétamol et / ou de l'Ibuprofène** (en tenant compte de l'allergie des élèves mentionnée dans le dossier) en cas de forte température ou de douleurs intenses. L'Infirmière appelle alors les parents, les informe, leur demande de venir chercher l'enfant et de l'emmener chez le Médecin traitant.

Au début de l'année, une **épidémie de varicelle** a sévi au collège. Cette maladie nécessite une éviction scolaire en raison de sa contamination. Tous les Médecins n'ont pas le même avis concernant le diagnostic et l'éviction scolaire. Nous nous référons donc au médecin référent de l'ambassade à Tulear, le Dr RAJAONAH du Dispensaire de la Fraternité. Il nous conseille de garder l'enfant à la maison jusqu'à ce que les croûtes soient tombées, donc jusqu'à la guérison totale. Puis l'enfant doit avoir un certificat médical pour reprendre ses activités scolaires.

Les enfants vont à l'infirmerie pour **des soins divers** dont les plus fréquents sont :

- Dermatoses : « bobos », plaie infectée ou non, écorchures, etc...
- Pansements
- Des douleurs post-traumatiques ou non : coup involontaire, contusion (lorsque les enfants se cognent contre une masse dure : table, chaise, mur, entre-eux ...)
- Hyperthermie, des douleurs abdominales, des maux de tête, des conjonctivites, des corps étrangers dans l'œil ou au pied (épines...), des névralgies dentaires, des malaises etc.

L'infirmière scolaire intervient également dans les classes en présence de l'enseignant dans le cadre de **projets de prévention** :

- TPS/PS/MS : se tenir propre (hygiène aux toilettes, se laver les mains, les sécher)
- GS : hygiène des mains et des dents
- CP : hygiène dentaire « les amis et les ennemis des dents »
- CE1 : hygiène corporelle : la toilette, comment doit-on se laver ? les mains, les dents, les cheveux.
- CE1/CE2 : apprendre à bien manger (les différents groupes d'aliments, le goût : saveur sucrée, salée, acide, amère)
- CM1 : garder ses dents en bonne santé et apprendre à bien manger.
- CM1/CM2 : la santé et l'équilibre alimentaire
- CM2 : les petits secrets d'une bonne croissance (grandir et s'épanouir, équilibre alimentaire)

**Les visites médicales obligatoires** (les enfants sont accompagnés par leur parent) :

- en GS : contrôles de l'ouïe, de la vision, de l'indice de masse corporelle ( $IMC=P/T^2$ )

- tests d'examen psychomoteur
- en CM2 :
  - vérification de l'alimentation, dépistage de surpoids
  - tests de l'audition

**La campagne de vaccination** est organisée avec le Médecin de l'ambassade.

La Directrice précise que **la prise de médicaments à l'école n'est pas autorisée** sauf dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé) élaboré en équipe éducative avec la collaboration du médecin référent de l'ambassade à TULEAR, le docteur RAJAONAH (dispensaire de la fraternité).

Monsieur POUSSEL réitère la demande concernant l'obtention de vaccins. En effet il est très difficile de se procurer les vaccins sur Tulear et les parents des élèves non boursiers souhaitent profiter à titre payant des commandes de vaccins faites par le Consulat pour les élèves boursiers.

## 9) Le FSE

### **Intervention de Fabrice ROZIER, Président du Foyer Socio Educatif (FSE)**

Fabrice ROZIER rappelle que le FSE existe depuis trois années et qu'il a pour vocation de proposer les activités sportives, culturelles, festives et péri scolaires de l'établissement. Il est ouvert aux élèves, aux enseignants mais aussi aux parents, adultes et aux amis des parents.

En juin 2012, une journée du FSE s'est déroulée au collège afin de valoriser le travail fait tout au long de l'année dans chaque atelier.

Une salle est maintenant à disposition du FSE et une personne travaille désormais à mi-temps pour gérer la buvette, les inscriptions, les cotisations, l'absentéisme aux ateliers...

Des nouveaux produits sont en vente à la buvette : sandwich, jus de fruits frais et fruits.

Cette année, le FSE a pu acquérir du matériel de camping (tentes et matelas) pour les sorties pédagogiques avec nuitées, ainsi qu'un grand nombre de ballons et un lot de dossards pour adultes et enfants. Ce matériel est à disposition des différents intervenants du collège après demande auprès du FSE.

La cotisation au FSE s'élève à 25 000Ar pour les enfants et les adultes. Elle est payée par les bourses pour les élèves boursiers. Le nombre d'adhérents s'élève à 257 enfants et 10 adultes pour l'année scolaire 2011/12.

La liste des ateliers proposés par le FSE est en ligne sur le site internet du collège ainsi que des photos et le règlement intérieur.

Deux ateliers sont nouveaux cette année : atelier « poterie » pour les jeunes élèves et atelier « karaté » pour les adultes.

## 10) Les dates importantes

**Remise des cahiers d'évaluation :** Vendredi 14 décembre 2012 (en entretien individuel avec l'enseignant)  
Jeudi 28 mars 2013  
Vendredi 28 juin 2013

**Fête de Noël :** Vendredi 21 décembre 2012 (matin)

**Prochain conseil d'école :** Jeudi 14 mars 2013

## 11) Allongement des vacances de février 2013

Les vacances de février 2013 sont normalement prévues du samedi 23 février au mercredi 06 mars 2013. La reprise des cours est donc programmée pour le jeudi 07 mars au matin. Mais le vendredi 08 mars 2013, journée de la femme, est férié pour le personnel malgache.

**Proposition : vacances de février du samedi 23 février au dimanche 10 mars 2013 avec récupération du jour chômé le vendredi 05 juillet 2013. Les grandes vacances débuteront donc le vendredi 05 juillet 2013 après les cours au lieu du jeudi 04 juillet 2013.**

VOTE :        0 CONTRE ;        1 ABSTENTION ;        20 POUR

## 12) Le règlement intérieur

Pas de modification du règlement intérieur à ce jour.

Une commission se réunira ultérieurement afin de mener une réflexion sur sa mise en conformité avec les textes officiels.

## 13) Questions diverses

Néant.

**La séance est levée à 19h25 par la directrice.**

La directrice, Séverine GATEAU.

La secrétaire, Edda FITAHIA.



S. GATEAU

Le Principal, JP MOUD.

